

Madame, Monsieur,

La commune de Chaville souhaite accueillir les futurs époux dans des conditions optimales et à cet effet, mobilise des moyens humains et matériel adaptés, pour lesquels l'organisation suivante a été mise en place :

## ◆ Date de la cérémonie

Une option peut-être posée 6 mois avant la date de la cérémonie. Cette date n'est confirmée qu'une fois la totalité du dossier déposée en mairie soit 2 mois avant la cérémonie. Les pièces constitutives du dossier doivent dater de moins de 3 mois avant la cérémonie.

Une fois les documents réceptionnés, le projet de mariage sera édité. Ce projet est à signer 3 semaines avant la cérémonie.

♦ Horaires des cérémonies : l'horaire est fixé par les services municipaux.

Les mariages peuvent être célébrés du lundi au vendredi, et le samedi matin aux heures d'ouverture de la mairie, ainsi que le deuxième samedi de chaque mois de 14h00 à 16h30, l'horaire étant fixé dans l'ordre de dépôt des dossiers.

De mai à juillet, les mariages pourront avoir lieu tous les samedis après-midi, de 14h00 à 16h30. L'horaire de la cérémonie est fixé par le service état civil dans l'ordre de dépôt des dossiers.

Aucune dérogation ne sera accordée quant à ce fonctionnement.

La plus grande exactitude est recommandée pour le respect des horaires des mariages suivants.

## ◆ Célébration du mariage

Un Officier d'État Civil : le maire, un maire adjoint pour un conseiller municipal célèbre la cérémonie. Il est assisté d'un agent du service état civil pour les actes administratifs, ainsi qu'un appariteur, qui veille au bon fonctionnement de la cérémonie.

Si vous le souhaitez, en ouverture de cérémonie, un discours peut-être prononcé par l'Officier d'État Civil. Pour cela, il vous est recommandé de prendre rendez-vous avec celui-ci auprès du secrétariat des élus au 01.41.15.40.00.

Vous pourrez lors de cet entretien apporter des éléments personnels et évoquer avec lui les sujets que vous désirez aborder lors de votre mariage civil.

Hubert PANISSAL

Maire-adjoint délégué à l'Etat Civil